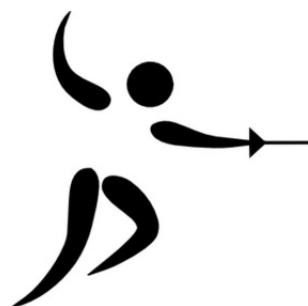




Charte de l'utilisation du matériel escrime

- 1- Dès l'arrivée dans l'école, le matériel sera vérifié et comptabilisé à l'aide de la fiche inventaire ci-jointe.
- 2- Après chaque séance, le matériel sera rangé et stocké dans un lieu sécurisé et approprié.
- 3- Pendant la durée du prêt, il faudra signaler à Véronique Lang-Calin, CPC pour l'EPS, toute détérioration du matériel.
- 4- Au cours des séances, les enseignants veilleront au respect des règles de l'escrime par leurs élèves.
- 5- Les enseignants veilleront à responsabiliser les élèves au cours des séances et notamment des combats en confiant aux élèves différents rôles sociaux (tireur, arbitre, assesseur, secrétaire). Un dossier pédagogique est votre disposition pour construire vos séances.
- 6- Les derniers utilisateurs de l'année devront laver les gilets et rapporter les sacs à l'école élémentaire Langevin. Vous pourrez contacter l'école au numéro suivant : 01 39 13 21 65.

Merci pour votre coopération !



Inventaire du matériel

24 lames

24 mouches orange

24 gardes sabre

24 vestes

24 masques

2 sacs de transport pour le matériel

1 porte-vue noir avec des fiches d'aide pour la construction de séances.

